

**ARRÊTÉ DU MAIRE N°T163-2025**

**Portant réglementation temporaire de circulation et d'occupation du domaine public,  
Route du Corrandin, en agglomération**

Le Maire de la commune de SOUCIEU-EN-JARREST,

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** le Code de la Voirie Routière,

**Vu** le Code Pénal,

**Vu** la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée par la loi n°82-623 du 22 juillet 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,

**Vu** le règlement général de voirie 64-262 du 14 Mars 1964 relatif à la conservation et à la surveillance des voies communales,

**Vu** la demande du 28 octobre 2025 de Monsieur MENIER Julien, représentant la société EXAMES, pour des travaux d'inspection du pont route du Corrandin,

**Vu** l'état des lieux,

**Considérant** que pendant les travaux, il y a lieu de réglementer la circulation et l'occupation du domaine public,

**ARRETE**

**ARTICLE 1 :** La route du Corrandin sera rétrécie pendant les travaux. La vitesse sera limitée à 30 km/h à hauteur du chantier. Un alternat manuel par panneaux type B15/C18 sera mis en place.

**ARTICLE 2 :** Cette autorisation est valable à partir du mercredi 12 novembre 2025 de 08h à 17h pour une durée de 3 jour calendaire.

**Obligation d'afficher le présent arrêté sur place.**

**ARTICLE 3 :** La société EXAMES est chargée de la mise en place de la signalisation réglementaire aux abords du chantier. Une signalisation particulière sera mise en place pour les piétons

**ARTICLE 4 :** Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Mornant, Madame la Directrice Générale des Services, Monsieur le Responsable de la Police Municipale, Monsieur le Responsable des Services Techniques, la société EXAMES, sont chargés chacun en ce qui les concerne de l'exécution du présent arrêté.

**ARTICLE 5 :** Ampliation du présent arrêté sera transmise :

- à Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Mornant,
- à Madame la Directrice Générale des Services,
- à Monsieur le Responsable de la Police Municipale
- à Monsieur le Responsable des Services Techniques,
- à Monsieur MENIER Julien

Fait à Soucieu-en-Jarrest, le 03 novembre 2025

le Maire,  
Arnaud SAVOIE

Affiché le : 03/11/25

